

ABONNEMENTS

	un mois.	un an.
Lyon.....	50 c.	6 f.
Dép't du Rhône et limit.	60	6 50
Autres départements...	70	7 20



Pour les abonnements et la correspondance
écrire franco à l'adresse suivante :

Le journal le RASOIR,
Rue de la Belle-Cordière, 14, Lyon.

Et joindre à la lettre le montant de l'abonnement
en timbres-poste.

LIBRAIRIE ÉVRARD

rue Impériale, 52.

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE

PARAISANT LE DIMANCHE

A. CHERANCÉ

Gérant responsable.

SOMMAIRE : Ce que la liberté m'a dit dans un songe. — Auteuil.
— Sauvons la caisse. — Pantalonnades. — Les termites des
théâtres. — Un Brack à Marseille. — La vache Apis. — M.
Gammion. — Réminiscences.

LE RASOIR

PUBLIERA INCESSAMMENT

LES DRAMES DE LA TERREUR

A LYON

HISTOIRE NOUVELLE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE

d'après divers documents et renseignements inédits

PAR

JACQUES DUVAL

LA DEVISE DE L'AUTEUR EST :

Vérité et Impartialité.

CE QUE LA LIBERTÉ M'A DIT DANS UN SONGE

« La liberté est une invention chrétienne : elle suit le Christ où il va ; elle disparaît d'où il se retire. »
« Un orateur chrétien. »

I.

Un jour, je gémissais sur les erreurs du monde,
Et j'étais étonné d'y trouver tant de mal.
« O Liberté, disais-je, en ma douleur profonde,
« Es-tu fille du ciel ou sœur de Bélial ? »

Fatigué, ne pouvant résoudre ce problème,
Je sentis le sommeil qui me fermait les yeux.
Alors la Liberté m'apparut elle-même,
Se dirigeant vers moi de la voûte des cieux.

Le casque phrygien couvrant son front sévère,
Et ses yeux, où brillaient quelques pleurs retenus,
Semblaient, avec pitié, se fixer vers la terre,
Mais vers moi, tout à coup, étendant ses bras nus :

« Pauvre esprit, me dit-elle, à l'humeur trop chagrine,
Qui ne sais si tu dois m'aimer ou me haïr,
Sois certain que ce fut la sagesse divine
Qui du néant, pour l'homme, un jour, me fit sortir. »

— « Viens donc, lui répondis-je, oh ! viens régner sur terre. »
— « Non, je suis méconnue, hélas ! et des mortels
La race vaniteuse, impie et téméraire
Déshonore mon nom et souille mes autels.

« Si l'on se rappelait quelle est mon origine,
Moi que la main du Christ montrait à l'univers ;
Si l'homme comprenait ma mission divine,
Il bénirait son Dieu, je briserais ses fers.

« Fénelon m'entrevit dans ma beauté première,
Et son cœur fut charmé de mes puissants appas.
L'on crut sa vision une folle chimère
Et ses contemporains ne le comprirent pas.

« Puis Voltaire et Rousseau m'ont couvert d'infamie,
Tous deux m'ont invoquée en blasphémant le ciel.
Leurs disciples ont cru (détestable folie)
Qu'il faut pour m'honorer insulter l'Eternel.

« Ils proclament mon règne, et l'enfer se déchaine,
L'enfer qui leur dicta leurs plans audacieux.
Et l'on voit accourir la Vengeance et la Haine,
Monstres qui s'abreuyaient du sang de tes aïeux.

« Sanglante, la Terreur règne alors sur la terre,
Rois, ministres, sujets, sont voués à la mort.
Tout tombe sous les coups de l'arme meurtrière,
Femmes, vieillards, enfants, subissent même sort.

« Le crime est impuni ; la vertu, l'innocence
Deviennent les jouets des tyrans odieux.
Des Français égarés ah ! j'ai plaint la démence
Et, pleurant leurs erreurs, j'ai volé vers les cieux.

II.

« Je n'ose maintenant redescendre sur terre,
Dans les lieux teints encor du sang des innocents,
Où je vois se mouvoir toute une fourmilière
D'esprits ambitieux et de vils intrigants.

« Mais j'entends les clameurs des cités populeuses
Où l'esprit infernal souffle l'impiété,
Des cris audacieux et des voix orgueilleuses
Sapent toutes les lois de la société.

« Quels sont ces imprudents qui lancent le blasphème ?
C'est en disant mon nom qu'ils entrent en fureur,
Et s'écrient : « Détruisons les trônes, Dieu lui-même,
« Renions la vertu, la famille, l'honneur.

« Abrutissons notre âme, et goûtons les délices
« Qu'à nos cœurs pleins de joie offre la volupté,
« Plus de sots préjugés, désormais nos caprices
« Feront toutes les lois de notre volonté.

« Et tous ces délirants m'adressent leurs hommages,
Je suis, répètent-ils, l'idole de leur cœur
Et mes bienfaits seront l'estimable héritage
Qui des siècles futurs fera tout le bonheur.

« Mais je ne me rends pas aux vœux de l'égoïsme,
Mais je n'écoute point les cœurs ambitieux,
Je ne puis approuver la voix de l'athéisme,
Moi que le Dieu sauveur fit descendre des cieux.

« Et je fuirai toujours la cité qui l'outrage,
Je méprise tous ceux qui répandent l'erreur.
Cachez-vous dans la fange, ô vous dont le langage
Blesse le sens commun et dessèche le cœur.

« O mortels, je viendrai détruire vos misères ;
Quand vous serez soumis à l'oracle divin,
Et que tous pénétrés de l'amour de vos frères,
Au pied du Rédempteur vous vous tiendrez la main. »

T.... F.

AUTEUIL

En attendant que nous donnions, samedi prochain, notre
appréciation personnelle sur l'événement d'Auteuil, nous
empruntons au *Pays* l'article suivant de M. Paul de Cassa-
gnac, un des rares écrivains qui osent dire des vérités à la
populace :

B.

Le peuple de Paris est un grand enfant, bon et
colère, simple et ardent.

Habitué qu'il est à recevoir des mots d'ordre, il
attendait hier, tout tranquillement, l'invitation de
se faire tuer.

Il ne l'a pas reçue.

C'est un bonheur.

Pourtant les excitations premières n'avaient pas
manqué.

On l'avait convoqué ; on lui avait dit : Sors de ta
tanière, ô lion des barricades, et sois là !

Et il était là.

Qui donc a tremblé ? qui donc a blémi ?

Qui ? nous allons vous le dire.

Il y avait, réuni tous dans un seul tas, l'état-
major de l'insurrection.

Rocheport, Grousset, Millière, Flourens, Fon-
vielle, avaient fait des draperies funèbres une tente
sous laquelle ils agitaient leurs pensées sinistres.

Le cercueil était leur pupitre, le suaire était leur
drapeau.

Et ils ont tous reculé.

Rocheport s'est trouvé mal, Rocheport a eu,
comme une petite maîtresse, son attaque de nerfs.
Des sels ! des sels ! pour le citoyen Rocheport.

Raspail s'était fait excuser à la Chambre de ne
pouvoir assister à quoi que ce fût.

Les Hugo n'ont pas fait parler d'eux.

Fonvielle, le lapin de garenne de la démagogie,
sur qui l'on tire au jugé et à travers les meubles
qui le protègent, se drapait fier et calme, dans sa
redingote trouée, et se refusait de l'exposer à de
nouveaux accrocs.

Grousset pleurait dans la foule et se reprochait
d'avoir causé la mort de Victor Noir.

Tous avaient peur.

*

**

Baudin devenait insuffisant. Baudin n'était plus frais.

Son vieux corps rongé par le temps ne tenait plus dans la main, et tombait en lambeaux, comme un étendard ravagé par les vers.

Il était temps pour la démagogie de trouver quelque chose de nouveau.

Victor Noir s'est trouvé là comme par enchantement.

On l'a sacrifié; on l'a condamné; on l'a exécuté pour qu'il servit à l'œuvre révolutionnaire.

On le savait brave jusqu'à la folie, violent jusqu'à l'absurde, et on s'est douté, quand on l'a envoyé vers le prince Pierre, de ce qui se passerait.

Fonvielle avait son pistolet tout prêt.

Le prince Pierre devait être souffleté.

Et Fonvielle devait protéger la retraite du provocateur.

Tout ce tissu de roueries, toute cette trame d'infamie, tout cela est tombé noyé dans le sang.

Et Fonvielle a senti ses jambes fléchir sous lui, devant le résultat imprévu.

Au lieu de défendre, de venger son ami, il a rampé derrière les fauteuils; son doigt a refusé le service et n'a pu presser la détente de l'arme.

Il s'enfuit.

Puis il a dit mensonges sur mensonges. Il s'est paré du cadavre de son ami comme on se pare d'une action d'éclat.

Victor Noir, voilà son piédestal; — Victor Noir, voilà son bouclier, et ce bouclier, il l'a abandonné sur le terrain du combat.

Ce petit homme à l'œil fauve, dont les jambes vont si vite que les balles ne peuvent l'atteindre, assume sur lui tout l'odieux de l'événement.

S'il n'avait pas tiré son arme pour protéger l'action téméraire de Victor Noir, peut-être que le prince n'eût pas tiré.

Si Rochefort avait envoyé ses témoins, rien ne se serait passé.

Et ce Paschal Grousset, et ce Sauton, et ce Millière, qui attendaient en bas dans une voiture, n'étaient-ils pas comme tout prêts pour servir d'agents des pompes funèbres, et ramener à Paris le cadavre de celui qu'ils avaient amené plein de vie et de santé, de celui qui, dans son insouciance audace, ne se rendait pas compte du rôle affreux qu'on lui destinait?

Ils ont leur cadavre, ils ont leur mort. Ils doivent être contents.

Pendant que le pauvre garçon étendu dans la terre va compter brin à brin l'herbe qui poussera sur lui, les autres boivent, mangent, hurlent, et font des complots odieux.

Ce cadavre est leur bien, c'est leur capital. Ils l'ont fourni. Et ils spéculent sur les intérêts qu'il peut bien produire.

Si le sang de Victor Noir doit retomber justement sur la tête de quelques-uns, c'est sur Rochefort, sur Millière, sur Fonvielle, sur tous ces agitateurs de cadavres, sur tous ces coulisiers de sang, dont la Morgue est la Bourse.

PAUL DE CASSAGNAC.

SAUVONS LA CAISSE!

Les actions de la libre-pensée ne sont pas à la hausse.

Les prétendus architectes qui se sont réunis à Naples pour édifier une nouvelle tour de Babel, du haut de laquelle ils devaient braver le ciel, non seulement n'ont pas pu en poser les fondements, mais leur génie même a été impuissant à en dresser le plan.

Est-ce la faute des hommes ou celle de l'idée qui les réunissait?

Si je prétendais que ces gens-là sont la fleur des pois ou même qu'ils sont sérieux, on ne me croirait probablement pas, tant la chose est peu vraisemblable.

D'ailleurs un des Pères de l'Anti-Concile a écrit une lettre pour se plaindre de ce qu'il y avait parmi eux des... pratiques, comme si pareille révélation était nécessaire....

Néanmoins, la cause de leur échec est surtout imputable à leur doctrine dissolvante.

L'absurde et la folie n'engendrent ni la raison, ni la vérité; la fantaisie ne produit aucun dogme stable, et le sable que peut agiter sans cesse le souffle

de la sottise ne peut servir de base à aucun édifice.

..

En présence du *fiasco* burlesque de l'Anti-Concile, mort piteusement dans sa coquille, un des lutteurs de la troupe libre-penseuse, qui travaille assidument au pied du mur, dans l'arène ouverte à ses libres exploits, non par Rossignol-Rollin, mais par Brack, paraît avoir compris que le discrédit menace la libre-pensée.

Cette doctrine insensée et malsaine, qu'alimentent des convoitises plus ou moins avouables, a toujours été assez mal portée, et, dès lors, elle ne pouvait obtenir qu'un succès de curiosité, comme les folies du carnaval ou le crime de Pantin.

Lagarguille a eu conscience de cette situation, et, pour que la spéculation de l'Excommunié n'échoue pas de tous côtés, il s'est inspiré de l'exemple de Bilboquet et s'est écrié, à son tour: *Sauvons la caisse!*

..

Aussi, après avoir combattu l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, ces deux bases immuables de la morale et de l'ordre social, il conclut, avec la logique qui le distingue, et comme pour nous donner la preuve de la sincérité de ses convictions et de la solidarité de son argumentation, en repoussant toute théorie absolue pour ou contre l'existence de Dieu.

Il déclare qu'il ne saurait affirmer que Dieu n'existe pas, ni que la tombe ne puisse renfermer un mystère redoutable.

Cet aveu d'ignorance n'a que le tort de venir un peu tard, car il est la condamnation de toutes les attaques révoltantes auxquelles se sont livrés sans trêve ni repos les libres-penseurs en général et l'Excommunié en particulier.

Les gens qui ne savent rien, lorsqu'ils ne sont pas complètement dénués de jugement, ont la prudence de se taire, au lieu d'afficher des convictions qu'ils ne peuvent avoir et de bafouer des croyances dignes de tout respect.

..

Lagarguille comprendrait-il donc le rôle ridicule que jouent les libres-penseurs en essayant de renverser des doctrines qui reposent sur les bases les mieux établies et les plus sérieuses pour leur en substituer d'autres dépourvues de toute espèce d'autorité?

Il ne m'est pas encore permis de l'espérer. Ce qu'il comprend c'est que la déconsidération qui s'attache légitimement à la libre-pensée peut nuire à la caisse de l'Excommunié, et dès lors, pour sauvegarder les intérêts les plus sacrés de la cause qu'il a embrassée, il essaie de se défaire d'une défroque compromettante et de revêtir le manteau, un peu plus cérémonieux, du rationalisme et du scepticisme.

La contradiction ne le gêne point. Le désaccord avec Verlet et compagnie ne l'inquiète pas davantage.

Si l'on accuse l'Excommunié de ne garder aucune mesure, il montrera les dernières doctrines de Lagarguille; si, au contraire, on l'accuse de tiédeur, il fera appel à la parade des énergumènes renforcés qu'il a toujours à son service; et, s'il le public qu'il flagorne n'est pas satisfait, ce ne sera pas sa faute. C'est avec l'aide de ces procédés que le Bilboquet de l'Excommunié espère sauver la caisse.

..

Toutefois, n'allez pas croire à un amendement. Ses dispositions réelles se trahissent par les déclarations surannées et idiotes d'autrefois. C'est ainsi qu'il parle de l'exploitation de la foi si funeste à l'humanité, etc., etc.

Hélas! il y a malheureusement à opposer à des exploitations fictives d'autres exploitations très-réelles: l'exploitation de l'ignorance, l'exploitation des préjugés, l'exploitation de la sottise humaine! etc., etc.

Ce sont toutes ces exploitations réunies qui alimentent la caisse de l'Excommunié.

..

Lagarguille ajoute:

« Toutes les combinaisons spiritualistes ne sont « propres qu'à nous troubler, à nous pervertir et à « nous détourner du vrai but de la vie, qui est de « conquérir la plus grande somme de bonheur possible en ce monde, etc., etc. »

Nous ne nous ni le trouble, ni la perversion, ni

même la perversité des libres-penseurs, mais seulement que la cause de cet état puisse être attribuée aux combinaisons spiritualistes. Inutile de s'appesantir là-dessus.

Ne perdons pas d'ailleurs de vue le résultat à atteindre:

Bilboquet doit sauver la caisse.

VITRIOLIN.

PANTALONADES

Le *Galoubet* de Marseille vient de faire une curieuse trouvaille. Il s'est procuré le *Catéchisme de la Franc-Maçonnerie française*. La principale cérémonie religieuse qui s'y trouve énoncée a trait aux Agapes des RR. FF. Disons d'abord que ces messieurs parlent une langue à part, qui n'est ni la langue verte ni la langue pâli, ni celle du royaume de Thunes et d'Argot, mais bien l'idiome des naturels de Mouffetard-street.

Page 12:

Le pain s'appelle *ierre brute*; le vin, *poudre forte* (*blanche ou rouge*); les bouteilles et les carafes, *barriques*; les verres, *canons*; l'eau, *poudre faible*; les liqueurs, *poudre fulminante*; les bougies allumées, *étoiles*; les serviettes, *drapeaux*; les assiettes, *TUILLES*; les plats, *plateaux*; les cuillers, *truelles*; les fourchettes, *pioches*; les couteaux, *glaves*; le sel, *sable*; le poivre, *sable jaune*; les aliments, *matériaux*; les mouchettes, *pinces*; les chaises, *stalles*.

Voilà la table servie. Les RR. FF. dévorent les matériaux à coups de pioche, puis éprouvent le besoin naturel de toaster un peu:

On aligne aussi les barriques et les étoiles sur une seconde ligne.

Quand tout est aligné sur la colonne du nord, le second surveillant en avertit le premier, qui dit au Vénérable: « Tout est aligné sur les deux colonnes. »

Le Vénérable dit:

« L'Orient l'est également. Debout et à l'ordre, glaive en main! »

On se lève, le drapeau est sur l'avant-bras; les frères décorés de hauts grades le mettent sur l'épaule; on tient le glaive (si on en a) ou un couteau de la main gauche, et on est à l'ordre de la droite.

(Si la table est en fer à cheval, les frères qui sont dans l'intérieur restent assis.)

Le Vénérable dit:

Attention, mes frères!

La main droite aux armes!

Haut les armes!

En joue!

Feu!

Bon feu!

Le plus vif de tous les feux!

En avant les armes!

Un, deux, trois!

Un, deux, trois!

Un, deux, trois!

En avant!

Un, deux, trois!

Ensuite, on applaudit par la triple batterie et le triple vivat!

Après quoi le vénérable dit:

« Reprenons nos places, mes frères. »

Les surveillants répètent l'annonce.

Tant que les trépanés restent en vigueur, il est bien permis de continuer à mastiquer; mais on doit le faire en silence.

On nous a dit que le maestro Offenbach se désolait de n'avoir plus d'Olympe sur la planche, plus de Jupiter, plus de Ménélas à offrir à la gaité du public: eh bien! qu'il se console! Les toasts des Vénérables... dans la bouche de comiques tels que Gil-Perez, Lassouche, Lecomte ou Luco, donneraient une épidémie de rire à toute la France.

MASSON.

LES TERMITES DES THÉÂTRES.

Autrefois Jules Frantz avait aux théâtres ses grandes entrées: à cette époque, tout était pour le mieux sur nos scènes subventionnées, et le *Refusé* se morfondait en éloges à l'adresse de M. d'Herblay, de Mme d'Herblay, de M. le directeur, de MM. les régisseurs, de MM. les acteurs, de Mme la directrice, de Mmes les actrices, de MM. et Mmes les choristes. Il n'y avait pas jusqu'aux machinistes, aux luminaristes, aux donneurs d'accessoires, aux souffleurs qui n'eussent part à la libérale distribution d'encens faite par M. Philibert.

Malheureusement, l'ambition est souvent mauvaise conseillère : après ses entrées personnelles et celles d'un autre écrivain de son journal, Jules Frantz voulut obtenir les entrées de son entourage. C'étaient alors de véritables avalanches de billets qu'il fallait à ce critique influent, et les premières galeries de nos deux théâtres semblèrent, pendant quelques mois, acquises, par droit de conquête, à la société Clerc; les ascendants et descendants de cette illustre smalah bivouaquaient aux premières galeries, y prenaient leurs repas, y faisaient la digestion, s'y prélassaient, le lorgnon en corne de cerf sur le nez, et remplissaient la salle de leurs appréciations bêtes et saugrenues.

De plus, Monsieur Frantz voulait avoir ses entrées aux coulisses afin d'examiner le dessous des cartes et de faire part au public des petits travers et de la vie privée de chaque artiste, en brochant sur le tout quelques racontars scandaleux, comme il sait les inventer.

Cette dernière exigence se produisit à un moment des plus défavorables : M. d'Herblay venait précisément de rendre un décret interdisant, pour cause d'incongruités, les coulisses à tous les lou-lous et roquets, et était décidé à résister à toutes réclamations qui pourraient se produire à cet égard.

La prétention nouvelle de messieurs du *Refusé* l'horripila à tel point qu'il répondit énergiquement : Non !

Alors commença, contre la direction des théâtres, une guerre à coups d'épingles, à coups d'épingles rouillées : Jules Frantz, nourri des saines traditions artistiques du bois-bouis du quai Saint-Antoine, où il avait été jugé digne de l'emploi d'utilité, Jules Frantz posa en appréciateur gourmet et décida, de sa haute autorité, que les pensionnaires de M. d'Herblay n'étaient que des cabotins.

A l'entendre, ils ne valaient pas, à eux tous, les 500 francs que feu M. X. . . . donna, autrefois, pour aider à monter une école, à une intéressante personne de ma connaissance, qui transforma lesdits 500 francs en colifichets et en petits soupers.

A voir le profond dédain que Jules Frantz professait pour la valeur artistique des comédiens et des chanteurs de nos deux scènes conventionnées, il semblait, vraiment ! que ceux-ci n'eussent plus qu'à prendre leur retraite, à demander des secours au curé de leur paroisse et à se faire inscrire au bureau de bienfaisance, sauf à échanger clandestinement leurs bons de pain contre de la *miche* et leurs bons de viande contre des côtelettes.

En un mot, tout était mauvais dans le personnel et dans le matériel de ces théâtres, où Frantz continuait pourtant, lui et ses amis à entrer, sans bourse délier.

M. d'Herblay trouva d'assez mauvais goût la prétention d'éplucher autant que cela les dents à cheval donné et supprima net les entrées du *Refusé* et de toute sa suite.

Abomination de la désolation !... M. d'Herblay avait osé !... Oh ! c'est à n'y pas croire ! ! !

Grrrrrrrrrande colère au clan du *Refusé* et, plus tard, de l'*Avant-Garde*. De mauvais, tout devint affreux, archi-affreux, insupportable, archi-insupportable. Frantz, Brack, Capitan, Noël, Guillot et *tutti quanti* se lancèrent sur le Grand-Théâtre et les Célestins et essayèrent de démolir à coups de plume ces deux édifices.

Nos théâtres ne bronchèrent pas, et ils sont encore debout.

Désidément, ça ne prenait guère.

Frantz changea ses batteries : voyant l'inutilité de ses premiers efforts, il se lança dans un système d'insinuations sales, d'assertions calomnieuses et d'injures grossières à l'endroit de la direction et de l'administration des théâtres. Je tiens pour certain, moi, que, si M. d'Herblay l'eût voulu, il eût fait condamner vingt fois ces rageurs idiots, malgré tout le talent oratoire des Andrieux et des Guillot, les défenseurs ordinaires du *Refusé*, de l'*Avant-Garde*, de la *Verge* et du *Vengeur*.

Autrefois, on disait : « C'est la faute à Rousseau ! C'est la faute à Voltaire ! »

Frantz a changé tout cela. Frantz dit : « C'est la faute à d'Herblay ! »

Il rend d'Herblay responsable de tout : des coups d'épée qu'il reçoit dans les parties charnues qui bornent le dos au sud, comme des soufflets, des crachats, des jours de prison et des amendes qu'on lui administre ; de la mévente de l'*Avant-Garde* comme du profit négatif qu'elle produit ; du fiasco des fêtes libres-penseuses, comme de l'avortement des anti-conciles ; de la pluie, du beau temps, du soleil, de la neige, de la grêle.

C'est d'Herblay qui a tout fait ! C'est la faute à d'Herblay !

Il n'y a pas à sortir de là.

En ce moment Frantz a un dada : possédant ses grandes entrées aux Variétés, il s'ingénie à prouver que les artistes de ce théâtre dépassent de mille condées, en talent et en valeur, ceux des Célestins et du Grand-Théâtre.

Non seulement le public ne le croit pas sur parole, mais encore il refuse de faire l'expérience, et la salle des Variétés continue à être vide.

M. Lamy est, certainement, un directeur des plus intelligents, mais il n'est pas outillé pour faire une concurrence sérieuse.

Qu'il engage Frantz comme comique, et on pourra voir.

En tout cela, savez-vous ce que fait d'Herblay ? — Il hausse les épaules et se rit de cette rage impuissante, qui ressemble tout au plus au travail inutile d'un écureuil s'essouffant à mettre en mouvement le tourniquet de sa cage.

Et d'Herblay fait bien, à mon sens : l'inimitié d'un Frantz, c'est un brevet d'honnête homme. N'obtient pas ce brevet qui veut.

Frantz est irréconciliable, et son irréconciliabilité vis-à-vis de la rédaction des théâtres, ce n'est autre chose que l'éternelle revendication de ses entrées gratuites.

Il serait facile de le faire taire en lui bourrant la bouche de billets de faveur et de cartes d'entrées permanentes.

FAUSTIN.

UN BRACK A MARSEILLE

Pendez-vous, Lyonnais ! vous vous étiez imaginé que votre illustre Brack, votre Brack si charmant, si mignon, n'avait pas son pareil au monde. Pardonnez-moi si je viens vous ôter cette douce illusion, mais la vérité avant tout ! Marseille a aussi son braque, — pardon ! Brack, aboyeur et tapageur.

O Sosie-Brack, quel pays t'a donné le jour ? Car il faut bien l'ajouter, ce n'est point un produit marseillais, sans quoi la Cannebière serait plus que Paris, trou d'air !

Ce grand Brack, dont Marseille se... passerait fort bien, se nomme (écoutez ! ô vous tous, descendants de la guenon, grand-mère de tous les Bracks passés, présents et futurs, écoutez !) Ch. Le Balleur-Villiers.

Or donc il paraît que les lauriers des fameux inventeurs des enfants pendus dans un sac, etc., etc., troublaient le sommeil de ce charmant Brack de Marseille. Il avait beau tourner sur lui-même avant de prendre son repos, ainsi que cela se pratique dans le monde des braques, hélas ! Morphée ne venait point verser ses pavots ou la nuit était troublée par d'affreux cauchemars. Mais voilà qu'une enfant de onze ans s'avisa de mourir dans une maison de sœurs de Saint-Vincent-de-Paul !

Songez donc ! onze ans ! Est-ce qu'on meurt naturellement à cet âge ? — Mais il me semble que oui, tout de même. — Ah ! mon ami lecteur, vous n'êtes pas fort, permettez-moi de vous le dire ; on voit bien que vous n'êtes, comme moi, qu'un clercal, c'est-à-dire un ignorant, sans parler de vos autres titres qualificatifs — le journal ne serait pas assez grand pour les contenir.

Comment ! vous n'avez donc pas compris qu'une enfant morte à onze ans chez des sœurs, a nécessairement été empoisonnée, assassinée, etc., etc ? Mais c'est d'une évidence qui crève les yeux ?

Aussi Sosie-Brack, le grand maître de la libre-pensée à Marseille, par conséquent l'homme éclairé, intelligent, ne pouvait s'y tromper. Il a pénétré sans peine les voies tortueuses et souterraines où règne

le mystère si soigneusement recommandé par Loyola, pour emprunter ses paroles (ô Brack ! notre Brack à nous, tu n'eusses pas mieux dit.)

Cette enfant est morte de privations et de coups ; c'est moi qui vous le jure, prononce Sosie-Brack, une enquête ! une enquête !

Les médecins déclarent que l'enfant est morte d'une congestion pulmonaire.

Vous croyez l'affaire finie ? — Vous ne connaissez pas notre homme ! allons donc ! Il a ses médecins, et l'on verra, et les tribunaux...

— Tiens, mais je croyais que les citoyens n'en voulaient pas des tribunaux, puisque le p'pa Raspail a aboli les quarante-cinq mille lois ; par conséquent, plus de lois, plus de juges ! ça coule de source !

— Mon pauvre lecteur ! tu raisones comme un clercal, c'est-à-dire comme... (j'oubliais que je viens de t'expliquer ce comme.)

Oui, mon cher lecteur, les tribunaux sont saisis de l'affaire, mais auparavant M. L'Emballeur — pardon ! Le Balleur — en sa qualité d'agent principal pour la traite des morts sur la place de Marseille — a fait enterrer civilement cette enfant de onze ans, libre-penseuse formée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Et devant un grand concours de monde (quel beau français ! car je cite la lettre de Sosie-Brack à la *Gazette du Midi*), j'ai prononcé, dit-il, quelques paroles sur la tombe de la jeune Dulac, en essayant de faire comprendre combien les pères et les mères de famille étaient coupables de confier leurs enfants à des congrégations trop peu surveillées.

Ouf ! je n'en puis plus !

Permettez-moi de respirer un peu en vous laissant sous l'impression de ces mots, d'une portée si haute... qu'on n'en voit pas le bout.

UN CLÉRICAL.

LA VACHE APIS.

Prière au lecteur de ne pas prononcer vache à pis : toutes les vaches sont des *vaches à pis*, mais il n'y a qu'une seule *vache Apis*. C'est la vache au citoyen Gambon, ex-représentant du peuple.

Or donc, le citoyen Gambon avait une vache qu'il aimait d'amour tendre et qui le lui rendait bien.

Cette vache était en quelque sorte son amie d'enfance, sa sœur de lait.

Elle tenait, dans son existence, une large place (deux mètres de long sur un mètre de large et une queue de quatre-vingt-dix centimètres avec une petite aigrette au bout). Lui ôter sa vache c'était, en quelque sorte, lui ravir la moitié de lui-même.

Or, il arriva que Gambon, ayant refusé de payer l'impôt, un percepteur barbare n'entendit pas de cette oreille-là : sur son ordre, un huissier posa sa main sacrilège sur l'honnête et sensible ruminant, le saisit au nom de la loi et l'achemina vers le marché de Sancerre, pour l'y faire vendre à la criée.

La séparation fut douloureuse : Gambon pleura dans le sein de sa vache, qui, tout en larmes, poussait, elle aussi, de douloureux et poignants sanglots ; Gambon lui essuya les yeux avec son mouchoir, la serra sur son cœur, au risque de s'éborgner avec ses cornes, et tomba évanoui.

Quand il revint à lui, la vache infortunée, réduite en beefsteacks, était devenue la proie du formidable appétit d'une brigade de gendarmes qui, l'ayant achetée, s'en payait des tranches ni plus ni moins que si l'animal, sa vie durant, n'eût pas professé des principes républicains.

Gambon se révanouit.

Ce fut le facteur qui le réveilla, une lettre de Paris à la main.

Par cette lettre, le citoyen Rochefort prévenait le citoyen Gambon que la démocratie parisienne n'avait pu s'habituer à l'idée de le voir veuf de sa vache et qu'une souscription était ouverte dans les bureaux de la *Marseillaise* pour lui acheter une nouvelle vache.

— J'avais toujours pensé, s'écria Gambon, que les cornes de ma vache étaient des cornes d'abondance.



Et naturellement, il accepta la souscription, qui dépasse aujourd'hui 500 francs.

Toujours est-il que la vache à Gambon est en train de devenir légendaire.

On dira désormais Gambon et sa vache, comme on dit Saint Roch et son chien, Androclès et son lion, Pellisson et son araignée, Saint Antoine et son cochon, Truchard-Dumoulin et son Jules Frantz, Martin et son âne, Denis Brack et son Andrieux, la mère Michel et son chat.

Les démagogues n'avaient pas assez de ce fétiche ridicule qu'on appelle Raspail; ils ont voulu ajouter un dieu à leur Olympe, et ils ont pris la vache à Gambon. Cette vache sera désormais adorée par la démocratie française sous le nom de : *Vache Apis*.

On se propose même de créer un ordre honorifique sous le titre de la *Vache réparatrice* et de distribuer cet ordre aux citoyens refusant l'impôt. Il y aura des chevaliers, des officiers, des commandeurs, etc... de la *Vache réparatrice*.

Andrieux, un des prédicateurs du refus de l'impôt, sera nommé d'emblée officier.

BABYLAS.

P.-S. — Un grand nombre de libres-penseuses lyonnaises lectrices de l'*Excommunié* sont très-vexées, m'assure-t-on : figurez-vous qu'on ne les a pas appelées à souscrire pour la vache à Gambon.

La plupart d'entre elles, pourtant, eussent été heureuses, en cette circonstance, de prouver à la pauvre bête leurs sentiments de bonne confraternité.

B.

A MONSIEUR ALEXIS GAMMION

J'ai reçu la lettre courtoise et parfaitement écrite dans laquelle vous formulez, contre l'immortalité de l'âme, une objection résultant de l'action que le corps, à toute époque de son existence, exerce sur l'âme.

Je regrette sincèrement, pour deux motifs, que l'hospitalité habituellement indiscret que je demande aux colonnes du *Rasoir* ne me permette pas de reproduire complètement votre lettre.

En effet, elle serait certainement lue avec plaisir, et le ton de parfaite convenance qui y règne d'un bout à l'autre pourrait utilement servir de leçon aux énergumènes et aux charlatans qui, sous prétexte de rechercher la vérité, n'ont d'autre but que de la travestir et de la bafouer systématiquement.

Avant d'aborder votre objection, il y a lieu de se rappeler qu'il existe une indéniable incompatibilité entre la matière et la pensée. En effet, c'est un axiome des sciences physiques que la matière est inerte et que rien en elle n'est mouvement propre; elle est dès lors incapable de penser.

Or, si la matière est privée de la faculté de penser, la substance qui pense en nous ne peut qu'être immatérielle, ou spirituelle.

De plus, nous n'avons conscience de notre existence que par la perception immédiate d'un sujet en qui elle se résume essentiellement, et que nous appelons moi. Or, ce moi, nous le concevons comme une être simple, d'où il résulte que nous devons conclure encore qu'il est immatériel. C'est la plus haute expression de l'individualité et de l'unité.

Nous avons déjà vu que la mort n'est pas un anéantissement, mais seulement une décomposition, une dissolution, une corruption, une disjonction des parties.

Or, l'âme, qui est un être simple et immatériel, est par cela même indecomposable et incorruptible. Donc l'âme ne peut mourir et doit dès lors nécessairement survivre au corps.

Tant qu'on n'aura pas démontré qu'un être simple et immatériel peut être décomposé ou devenir corruptible, la loi de l'immortalité de l'âme subsistera, malgré toute objection, appuyée sur les données les plus incontestables de la science, de la raison et de la logique.

Voici comment votre objection peut être explicitement formulée :

Si nous examinons la vie du corps et la vie de l'âme, on trouve qu'elles subissent les mêmes phases; l'enfance, l'âge mur, la vieillesse sont des périodes psychologiques aussi bien que physiologiques; les caractères se distinguent et se modifient avec les tempéraments; les facultés ont dans le cerveau des organes qui leur correspondent et dont les développements coïncident avec leur puissance; les accidents qui jettent le trouble dans l'organisme altèrent en même temps les facultés. De tout cela, dites-vous, n'est-on pas en droit de conclure que l'âme n'est pas en réalité distincte du corps, ou que du moins elle est tellement identifiée avec lui qu'elle doit subir le sort réservé au corps?

Sans examiner cette objection au point de vue physio-

logique, nous sommes en droit de nier cet accord constant et universel que l'on prétendrait établir entre les phénomènes de l'âme et ceux du corps.

Il n'est pas rare, en effet, de trouver de puissantes intelligences, des âmes pleines d'énergie dans des corps faibles qui n'ont qu'un souffle de vie, les affections morales envoient dans les hospices autant d'aliénés que les affections physiques, et l'on en guérit autant par un traitement moral que par les soins physiques.

Il s'en faut donc de beaucoup que la vie physiologique corresponde à la vie psychologique avec autant de régularité que vous croyez pouvoir le prétendre; au contraire, les irrégularités sont assez fréquentes pour autoriser à conclure qu'il y a au moins deux substances différentes. Mais accordons que cette régularité existe.

Qu'en peut-on conclure?

Dans une horloge bien construite, chaque fois que la grande aiguille atteint le chiffre XII, la sonnerie se fait entendre. Est-on en droit d'en conclure que pour faire la sonnerie et le mouvement des aiguilles, il n'y a qu'un mécanisme? Non, mais seulement qu'entre les deux mécanismes il y a harmonie parfaite.

Ainsi de ce qu'il y a un accord constant entre les phénomènes de l'âme et ceux du corps, on peut conclure que ces deux substances sont en harmonie. On peut même ajouter, si on le veut, qu'elles dépendent l'une de l'autre; mais conclure à l'identité des deux substances est complètement arbitraire et faux.

Quand on veut conclure de l'espèce des phénomènes à l'espèce de la substance, c'est leur nature qu'il faut consulter et non leur histoire; car leur histoire peut dépendre de la volonté du maître qui en dispose à son gré; elle ne dépend pas forcément de l'espèce de la substance.

Ces différentes phases par lesquelles l'âme est susceptible de passer ne prouvent nullement qu'elle fasse partie intégrante de la matière, mais elles résultent de l'intime union qui existe entre l'âme et le corps. La matière est ici l'organe et l'instrument, l'âme en est le moteur.

L'âme est créée par Dieu et unie au corps, dès qu'elle est suffisamment formée, et de ce qu'elle n'existe pas avant le corps, il n'est nullement rationnel de conclure qu'elle n'existera pas au-delà du tombeau; la seule conclusion légitime est celle-ci : l'âme est destinée, ici-bas, à être unie à un corps, pour former le composé humain.

Je pourrais borner là ma réfutation. Mais j'éprouve le besoin de sortir un peu des considérations abstraites, qui peuvent ne pas être goûtées de tous les lecteurs.

Il importe de ne jamais perdre vue que l'âme et le corps, quoiqu'étant deux substances différentes, ne forment dans leur union qu'un seul et même être.

Est-il étonnant dès lors, si les organes fonctionnent mal ou ne fonctionnent plus, que l'être composé qu'on a défini une intelligence servie par des organes, éprouve dans son intelligence le contre-coup de l'atteinte portée à l'organe auquel elle correspond?

Prenons un clavier ayant des notes fausses. Bien que le moteur agisse de la même manière à l'égard de ces notes qu'à l'égard des autres, il se produira constamment une cacophonie qui doit être attribuée exclusivement à l'organe faussé et non au moteur qui a pu conserver l'intégralité de son action, mais non l'intégralité de sa manifestation normale.

J'espère donc, mon cher correspondant, que vous voudrez reconnaître, après les explications qui précèdent, que les raisons qui militent en faveur de l'immortalité de l'âme subsistent toujours et ne peuvent être détruites par vos objections.

VITRIOLIN.

RÉMINISCENCES

Vers la fin de juillet 1869, je revenais de la police correctionnelle, où le sieur Jules-Philibert-Napoléon Clerc, un amateur effréné de vestes, m'avait fait comparaître.

J'étais en compagnie de MM. V..., A... et P...

M. Andrieux père nous accosta amicalement sur le pont du Palais et insista pour nous offrir la bière, sans doute en guise du dédommagement du réquisitoire du citoyen Andrieux fils, réquisitoire si terrible qu'il me valut vingt-cinq francs d'amende, neuf francs de plus qu'à mon adversaire.

Nous voilà donc tous les cinq installés sur le trottoir du café Lafond, ayant chacun un bock devant nous.

Après avoir familièrement causé de choses et d'autres, la conversation suivante s'établit entre deux des consommateurs, nos commensaux :

M. P... — Je dinais l'autre jour, à... dans une société dont faisait partie M. J..., et où l'on a beaucoup parlé de vous, M. Andrieux.

M. ANDRIEUX. — Oh! je connais beaucoup J... Mais que disait-on de moi?

M. P... — Eh bien! à vous l'avouer franchement, on disait énormément de bien de M. Andrieux père et non moins énormément de mal de M. Andrieux fils, qu'on appelait le partageux, le libre-mangeur Andrieux fils orateur de la populace.

M. ANDRIEUX. — Eh! parbleu, je suis le premier à dire à mon fils que les opinions dissolvantes qu'il affiche cadrent fort mal avec mes idées conservatrices et qu'il ne lui sied guère de demander le partage des fortunes alors que son père a gagné si péniblement la sienne.

Mon gendre lui fait des observations identiques, et ça ne le corrige pas.

Il nous répond à tous les deux :

« LAISSEZ-MOI D'ABORD ME FAIRE NOMMER DÉPUTÉ. »

Je suis convaincu que c'est là le seul but de sa conduite.

La conversation roula ensuite sur divers autres sujets.

M. Andrieux père, qui est un causeur des plus agréables, glissa même quelques propos plaisants et épigrammatiques à l'adresse d'une personnalité lyonnaise de nous connue.

Malgré l'esprit pétillant, ou peut-être même à cause de l'esprit pétillant de M. Andrieux père, les quelques anecdotes qu'il nous rapporta sur ce sujet me parurent même un peu chargées. Je ne voulus pas en croire un mot, et je me refuse même encore à les croire aujourd'hui, quoique j'aie reçu depuis, d'une personne évidemment étrangère à M. Andrieux père, des allusions griffonnées au crayon rouge à propos du même ordre de faits.

Tout cela pour apprendre au lecteur que M. Andrieux père et moi nous avons été un instant dans d'excellents termes et que peu s'en est fallu que nous ne nous tapions réciproquement sur le ventre.

O instabilité des choses humaines!

Aujourd'hui, nous sommes brouillés, et M. Andrieux père m'intente un procès au civil. Voici dans quelles circonstances :

M. Andrieux père m'a écrit deux lettres, et, comme je ne les ai pas insérées, il veut rentrer en possession de ses lettres.

Il paraît que les lettres de M. Andrieux père sont quelque chose de fort précieux, quelque chose de comparable, par exemple, à un autographe de Trousseau, qui ne savait pas écrire.

Or, voyez comme les prétentions exorbitantes sont d'un mauvais exemple :

Mon filleul, âgé de quatre ans, m'a écrit, au 1^{er} janvier dernier, une lettre de bonne année. L'étrene que je lui ai donnée ne lui ayant pas paru suffisante, le voilà maintenant qui réclame sa lettre et qui me menace d'un procès si je ne la rends pas.

Je suis bien embarrassé. CHERANCÉ.

RÉCLAMATION

Un de nos compatriotes, qui a écrit autrefois dans divers petits journaux de Lyon et qui signait Saint-Urbain, nous demande de déclarer qu'il n'y a rien de commun entre lui et l'ex-journaliste de la petite presse lyonnaise, que nous représentons, récemment, comme venant d'être condamné à 6 mois de prison pour vol de vélocipèdes.

M. Saint-Urbain nous paraît parfaitement fondé à faire cette réclamation. Nous n'avions pas dit *Saint-Urbain*, mais *Saint-Albin*; seulement, il y a entre ces deux pseudonymes une similitude qui, nous le comprenons, peut être fort gênante pour un honnête homme.

Nous croyons donc devoir compléter notre première note :

L'ex-journaliste dont nous avons voulu parler est le sieur G..., qui fut, il y a cinq ans, fondateur et directeur d'une feuille stupide intitulée *l'Union des Bas-Bleus*, et qui, avant comme après, collabora aux diverses saletés insérées dans les journaux de l'espèce de ceux qui se publient aujourd'hui sous les titres d'*Avant-Garde* et d'*Excommunié*, et qui ont pour commis voyageur l'avocat Andrieux.

L'ex-gérant de *l'Union des Bas-Bleus* est aujourd'hui sous les verrous et n'a pas le droit d'aller faire, de temps à autre, un petit tour en ville, en vélocipède surtout : il ne peut donc avoir rien de commun avec la personne qui est venue nous demander la rectification ci-dessus.

A NOS CORRESPONDANTS

PAVÉ. — Envoyez vos renseignements sur ledit quartier, et puis nous verrons.

UN CROIX-ROUSSEIN. — Arrivé trop tard et réservé pour samedi.

PIERRE-LAMY. — On ne vous voit plus. Venez donc; envoyez lundi prendre à l'imprimerie une lettre à votre adresse.

UN CLÉRICAL. — Nous ne demandons pas mieux de faire votre connaissance. Donnez votre nom et votre adresse à l'imprimerie. Nous sommes discrets.

D. C. — Samedi.

Le Gérant-responsable, A. CHERANCÉ.

Lyon. — Imp. d'Aimé VINETRIER, rue Belle-Cordière 14.